

ABONNEMENT.

Sauumur. En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 MARS

LA RUINE DE NOS COLONIES.

On lit dans le National, journal républicain :

« Que se passe-t-il donc dans nos colonies ?

» A-t-on remarqué cette série de gouverneurs que parait avoir saisi le découragement ?

» M. Allègre, gouverneur de la Martinique, demande à n'y plus retourner.

» M. Chesse, gouverneur de la Guyane, préfère demander sa retraite.

» M. Ferrier, commandant à Mayotte, va rentrer dans le commissariat de la marine.

» Les motifs donnés au public sont, pour M. Chesse, une impossibilité de vivre avec son conseil général; pour M. Ferrier, une impossibilité de s'entendre avec la population.

» Il y a là des coïncidences qui font réfléchir, un symptôme qui inquiète.

» De deux choses l'une: ou les gouverneurs sont victimes d'une organisation mal conçue, ou ils sont mal choisis.

» Il se peut qu'on leur ait fait une situation trop difficile, et qu'à force de vouloir réformer civilement le régime colonial, on ait outre mesure affaibli leur autorité; il se peut que, pour être si loin, ils ne soient pas assez les maîtres; qu'en les rendant trop dépendants de coteries locales, d'oppositions personnelles, on ait imprudemment semé les conflits sous leurs pas; il se peut, en outre, qu'ils soient mal soutenus par le ministère; qu'en un mot, leur sort étant peu enviable, leur résidence intenable, leur esprit abreuvé de dégoûts, la véritable cause de leur changement soit plus qu'une lassitude: une impossibilité de gouverner.

» Mais nous ne savons pas non plus s'ils ministères, quand il les envoie dans telle ou telle colonie, les choisit toujours avec le

discernement voulu, suivant leurs aptitudes et suivant les convenances. Nous avons trop souvent vu avec quelle capricieuse bizarrerie ou quel favoritisme sont désignés, en France même, fonctionnaires et magistrats. On a trop souvent signalé le peu de bon sens qui préside à la désignation de nos consuls, passant d'un pays qu'ils ont expérimenté en un pays tout nouveau pour eux, dont ils ne savent ni la langue, ni le caractère, ni les mœurs. Quand on a eu sous les yeux de tels exemples, on peut bien craindre aussi que les changements trop répétés de gouverneurs n'accusent un peu de cette irréflexion ou de cette fantaisie dans les choix ministériels. Il faudrait pourtant se prémunir avec plus de prévoyance contre cette perpétuelle mobilisation de lanterne magique, qui empêche toute suite l'œuvre coloniale et dont certainement nos intérêts ne peuvent que souffrir.

» Quelle que soit celle des deux explications qu'il faut donner à cette instabilité et à cette répugnance de gouverneurs peu désireux de retourner à leur poste, elle doit attirer l'attention. Que ce soit leur faute personnelle ou la faute du régime civil, mal vu par la marine, mal pratiqué par les habitants, il n'en est pas moins certain que le premier soin du gouvernement doit être d'éviter des conflits fâcheux et des successions aussi fréquentes. Ce n'est pas ainsi qu'on fonde quelque chose de solide, et avec de telles mésintelligences, un tel décousu, nous retomberions vite dans les fautes qui déjà, aux siècles précédents, nous ont fait perdre Madagascar, l'Inde et tant d'autres colonies.

Oui, riposte avec raison le Pays, c'est avec ces fautes inhérentes au régime républicain, inhérentes à la représentation nationale de pays qui ne sont pas dans les conditions de la métropole, que nous perdrons les dernières colonies qui nous restent.

Du moment où on a introduit la politique dans ces pays lointains où, pour faire triompher et maintenir leur candidature, nos députés coloniaux sont obligés de surexciter les passions d'une population moitié sau-

vage, affranchie d'hier, on doit s'attendre à tout. Vivre aux dépens de l'agitation perpétuelle d'un pays, c'est le conduire sûrement à sa ruine, car rien ne résiste à des éléments aussi dissolvants.

Et ce sont les hommes qui recueillent de si tristes fruits de leur administration d'outre-mer qui sont pris aujourd'hui de la toquade vertigineuse de coloniser, de faire de nouvelles conquêtes coloniales !

Qu'ils commencent donc par conserver les colonies qu'ils ont trouvées florissantes et qui agonisent aujourd'hui dans leurs mains !

Chronique générale.

PALAIS-BOURBON.

La commission du budget s'est réunie hier à deux heures sous la présidence de M. Sarrien pour examiner les modifications apportées par le Sénat au budget de 1885.

On sait que le Sénat a rétabli un certain nombre de crédits supprimés par la Chambre et qui s'élèvent au chiffre de 3,926,492 francs.

La commission repoussera très-probablement la plus grande partie de ces crédits.

Le groupe de l'union démocratique s'est réuni pour continuer l'examen de la question des crédits rétablis par le Sénat au budget de 1885.

Plusieurs membres expriment l'opinion que la Chambre doit maintenir son droit au sujet de certains crédits supprimés par elle, notamment au budget des cultes.

Il résulte des discours prononcés dans cette réunion que le Sénat a outrepassé ses droits en inscrivant un crédit de 750,000 francs pour venir en aide aux victimes du phylloxéra.

Plusieurs membres du groupe pensent que le Sénat ne peut avoir l'initiative d'aucun crédit.

Néanmoins, tout en maintenant les droits de la Chambre, l'union démocratique fera

tout son possible pour éviter un conflit avec la Chambre haute.

A côté de la campagne gouvernementale, dirigée par les meneurs de l'opportunisme, en vue des prochaines élections générales, qu'on cherche à enlever par un coup de surprise, se poursuit non moins activement une campagne radicale. Les opportunistes la qualifient de « campagne de désorganisation du parti républicain ». Si les conservateurs savent mettre à profit les éléments dont ils peuvent disposer dans les circonstances actuelles, ils auront beau jeu avec les divisions républicaines.

Les crédits pour Madagascar sont une fois encore épuisés, sans que l'expédition ait fait un pas en avant. Mais les millions se gaspillent sans solution de continuité. La majorité sera donc invitée prochainement à délier les cordons de la bourse des contribuables pour subvenir à l'entretien du corps expéditionnaire. La Chambre votera les crédits avec sa docilité accoutumée et M. Tirard remaniera une fois de plus son projet budgétaire que les impôts nouveaux seuls pourront équilibrer !

On assure qu'un arrêté du préfet de police qui sera contresigné par le ministre de l'intérieur interdisant sous les peines portées par la loi l'exhibition du drapeau rouge sur la voie publique ainsi que d'autres insignes de la Commune va être affiché dans tout le département de la Seine.

M. Lewal a remplacé le trop célèbre Comagny-Thibaudin au comité d'infanterie, ce dont les radicaux le félicitent vivement; mais il a éliminé M. Farre en supprimant l'emploi à la commission platonique de la défense des côtes dont celui-ci était pourvu, ce dont les mêmes radicaux font un crime à M. Lewal.

85 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI

LA TRAHISON (suite).

Le brigadier, surpris de ne pas voir arriver l'escorte à l'heure dite, était parti à sa rencontre à franc étrier. Parvenu au sommet de la côte qui faisait face, il avait entendu les coups désespérés de Faucheur dans la voiture, et prévoyant quelque malheur, s'était élancé sur la route.

Son intervention inattendue changea les choses de face.

En entendant le coup de pistolet, le Potard s'élança sur la route, tandis que Faucheur, faisant un dernier effort, saisissait Rouget par les épaules, et l'arrachait violemment de la cellule.

— Sauvons-nous maintenant, cria-t-il.

Et le vaillant charpentier, profitant de la méprise du vieux Michel, se précipita au dehors, précédé d'Eugène, et suivi du père Carrou.

Mais la brigadier avait promptement reconnu

son erreur, en apercevant les cheveux blancs et bouclés du doyen des braconniers, et lançant un juron, il avait aussitôt tourné bride et était revenu sur la grande route.

Au même instant, les trois braconniers disparaissaient derrière la haie, mais Rouget, appesanti par le long séjour qu'il avait fait dans sa cellule, et gêné par ses menottes, restait en arrière.

Le brigadier piqua des deux, le rejoignit et saisissant son prisonnier par le collet, l'enleva de terre et le jeta sur sa selle.

L'émotion et la rage décuplaient ses forces.

Rouget poussa un cri de désespoir et essaya de briser de ses deux poings fermés la tête du brigadier.

En même temps, les braconniers furieux, revenaient à la charge.

Le vieux Michel, aussi prudent qu'il était brave, ne les attendit pas. Il lâcha les rênes, saisit les bras de Rouget et, enfonçant les éperons dans le ventre de son cheval, disparut dans le brouillard.

— Feu ! feu ! hurla le Potard.

Mais les trois braconniers qui devaient délivrer Rouget avaient caché leurs fusils au fond du fossé. Avant qu'ils eussent pu les reprendre et les armer, le brigadier était hors de portée.

A tout hasard, cependant, ne sachant d'ailleurs plus ce qu'il faisait, Eugène lâcha la détente, Faucheur l'imita.

On entendit un ricanement lointain. C'était le vieux Michel qui emportait sa proie.

— Perdu ! C'est fini ! dit le Potard en laissant retomber son arme.

— Adieu, Rouget ! cria Faucheur d'une voix formidable, qui retentit au loin.

— Adieu ! adieu ! répéta Eugène dont les sanglots étouffèrent la voix.

Mais le père Carrou ne perdait pas la tête : il entendait des voix d'hommes et des pas de chevaux qui se rapprochaient.

— Voici les gendarmes ! cria-t-il, sauvons-nous.

Tous ces événements, en effet, s'étaient passés beaucoup plus vite que nous n'avons pu les raconter, et les gendarmes partis tout d'abord à la poursuite des trois premiers braconniers étaient revenus en toute hâte lorsqu'ils avaient entendu les appels du vieux Michel.

Au moment où celui-ci disparaissait dans le brouillard, le brigadier Jagot lançait son cheval au travers de la haie qui bordait la route, et, suivi de ses hommes, se dirigeait au galop vers la voiture.

En arrivant auprès de la porte brisée et des trois hommes étendus à terre, Jagot lança un juron formidable et s'arracha la barbe de fureur :

— Nous sommes joués, s'écria-t-il. Rouget est parti.

— Parti ! dit Sureau stupéfait.

— Oui, parti, enlevé par ces maudits braconniers.

— Sur qui donc a-t-on tiré tout à l'heure ? demanda Sureau.

— Je n'en sais rien : peu importe. Ce qui est certain, c'est que le prisonnier n'est plus là !

— Les voyez-vous ? s'écria le gendarme, qui avait des yeux perçants, les voyez-vous qui se sauvent à travers champs ?

— Au galop ! hurla le brigadier.

Sureau avait aperçu les deux Carrou et le Potard, qui s'enfuyaient désespérés.

Mais, au même instant, on entendit le galop précipité d'un cheval, puis un cri triomphant, et le vieux Michel apparut tenant Rouget à pleines mains.

— Halte ! s'écria le brigadier de Durtal. Laissez fuir ces trois braconniers. Nous les retrouverons plus tard. Faites rentrer le prisonnier dans une cellule, et occupons-nous de ces trois hommes qui sont blessés, mortellement peut-être.

Le brigadier Jagot et ses gendarmes s'arrêtèrent net et comme confondus, en apercevant le vieux Michel et Rouget. Mais sans demander aucune explication, et comprenant la faute qu'ils avaient commise en laissant les braconniers maîtres du terrain pendant qu'ils couraient inutilement après les hommes masqués, ils s'empressèrent de délier le gendarme qui se releva brusquement, seif et sauf,

Somme toute, ce ministre ne paraît pas devoir faire long feu au ministère de la guerre. Les officieux lui donnent déjà comme successeur M. Billot. Nous croyons, pour notre part, que les lois militaires devant être, selon toutes probabilités, renvoyées à la prochaine législature, M. Lewal a des chances de conserver son portefeuille aussi longtemps que ses collègues, c'est-à-dire jusqu'aux débuts de la prochaine Chambre. Pas plus loin!

M. Brisson — surnommé *petit-loup* par son coréligionnaire Rochefort — devient de plus en plus grincheux. Nous convenons que la majorité de sa classe motive ces aigreurs; ce n'est cependant la faute du Parlement si M. Brisson et ses électeurs sont brouillés. Quoi qu'il en soit, ses façons d'agir indisposent même ses amis d'hier et on commence à dire dans les couloirs que non-seulement M. Brisson ne décrochera pas la timbale de la présidence de la R. F., mais que s'il n'était pas réélu député on s'en consolera facilement.

Et pourtant, au point de vue de la nullité, M. Brisson était un des successeurs désignés de M. Grévy.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le Temps publie les dépêches suivantes :

« Shanghai, 3 mars.

« Le bombardement des forts de l'entrée de la rivière de Ning-Po a été interrompu. Le bruit court que l'escadre se dirige au nord. »

« Hanoi, 3 mars.

« Dès que le général de Négrier eut établi son quartier général à Lang-Son, il prit ses dispositions pour continuer la poursuite de l'armée chinoise qui, après ses désastres, s'était rabattue sur la route de That-Khé.

« Les impériaux avaient construit à Dong-Dang, à 45 kilomètres de Lang-Son, une série de redoutes étagées qui couvraient la route de Chine.

« Le général de Négrier les attaqua le 24 février. Le combat commença à neuf heures du matin et, à trois heures, l'ennemi était en pleine retraite vers That-Khé et Cua-Ai, en abandonnant une partie de son matériel.

« Les forts qui flanquaient la « Porte de Chine » ont été enlevés très-brillamment. On a pris des tentes, des étendards, trois canons Krupp et trois mitrailleuses avec caissons et munitions, tout cela en état de servir.

« Un bureau télégraphique est ouvert à Dong-Song, continuant la ligne qui fonctionne jusqu'à Lang-Son par Phu-Lang et Bac-Lé.

« Le général Brière de l'Isle est arrivé le 28 à Phu-Doan, sur la rivière Claire, marchant à la rencontre de l'armée du Yunnan, commandée par Lu-Vinh-Phuoc en personne.

« Le 24, celle-ci a donné un assaut fu-

en poussant un cri de joie.

Pais, ils allèrent au secours du cocher et du gendarme précipités sur le sol. Ceux-ci commençaient à reprendre leurs sens. La fraîcheur du brouillard rendit moins long leur évanouissement. Aidés par leurs camarades, ils purent facilement se relever et s'asseoir dans la voiture, à côté de Rouget, qui n'avait fait aucune résistance, et qu'on avait enfermé dans la cellule la plus éloignée.

Alors le vieux Michel défit les liens qui rattachaient à la voiture le cheval mort et attela à sa place le cheval d'un gendarme qui monta sur le siège. Les madriers furent enlevés, le cadavre du cheval fut traîné dans le fossé, les portes brisées furent rétablies tant bien que mal, et l'escorte se remit en ordre autour de la voiture.

— En route ! cria enfin le brigadier de Durtal.

Et la lourde voiture reprit rapidement la direction d'Angers.

Le vieux Michel était rayonnant; Jagot, au contraire, était sombre et pensif. Un peu après Durtal, il s'approcha de son collègue :

— Brigadier, dit-il, rendez-moi un petit service ?

— Volentiers, dit le vieux Michel. Je ne refuse rien à personne aujourd'hui.

— Eh bien, ne racontez à personne ce qui vient de se passer, vous me ferez plaisir.

Le vieux militaire lança un coup d'œil nerquois

rieux contre Tuyen-Quan et a été repoussée avec des pertes énormes. »

Le général Brière de l'Isle a adressé à ses troupes les deux ordres du jour suivants à la suite des combats qui ont eu lieu à l'est de Chu, un mois avant le début de la campagne de Lang-Son :

Ordre général n° 4.

« Deux brillants succès pour le corps expéditionnaire ouvrent l'année 1885.

« Le 3 janvier, après une marche habilement dérobée aux yeux de l'ennemi, le général de Négrier tombait, à 4 heures du soir, sur un cantonnement de six mille réguliers, malgré leur vive résistance, les mettait, en moins de deux heures, en pleine déroute, sans que l'obscurité de la nuit lui permit de poursuivre ce premier succès. Nos troupes couchaient sur les positions élevées.

« Le lendemain, avant le jour, les Chinois, au nombre de 42,000, recommençaient la lutte par un vigoureux retour offensif.

« Repoussés, poursuivis, et enfin rejetés sur Mui-Bop, ils étaient en pleine déroute, avant midi.

« Le centre de résistance de Mui-Bop, défendu par huit forts solidement organisés, est entre nos mains, avec deux batteries Krupp, ainsi que tout le matériel de l'ennemi : tentes, vivres, munitions, armes, étendards. Les cadavres de 600 réguliers chinois tués ont été abandonnés par les fuyards.

« De notre côté, MM. Verdin, capitaine au 44^e; Simoni, lieutenant au même corps; Larribe, sous-lieutenant d'infanterie de marine, sont blessés sans gravité.

« Parmi nos braves soldats, 49 tués et 63 blessés.

« Au quartier général, à Hanoi, le 5 janvier 1885.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

Ordre général n° 5.

« Par décret du 3 janvier 1885, le général commandant le corps expéditionnaire est nommé général de division.

« Officiers, sous-officiers, marins et soldats, il y a quatre mois, en prenant le commandement du corps expéditionnaire, je vous affirmais la confiance entière que j'avais en vous. Vous l'avez pleinement justifiée et vous avez grandement contribué à la récompense dont le gouvernement m'honore aujourd'hui.

« Je vous en remercie.

« L'année 1885 débute par deux succès éclatants. Continuons nos efforts, et nous aurons bientôt chassé l'ennemi loin des frontières du Tonkin.

« Au quartier général, à Hanoi, le 5 janvier 1885.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 mars.

Le marché anglais est de plus en plus mauvais, aujourd'hui les Consolidés sont venus à 97 13/16 en baisse de 1/2 sur hier. Notre place se ressent de l'agitation qui règne chez nos voisins, et toute la cote perd du terrain.

à son jeune collègue.

— Oui, dit-il, je vous comprends. Vous avez fait ce que nous appelons, nous autres, une boulette. Il fallait rester près de Rouget. Si vous aviez fait, comme moi, les campagnes d'Afrique, vous seriez plus dédiant. Mais je sais que vous êtes un brave, et je ne dirai rien.

Les deux militaires échangèrent une cordiale poignée de main et galopèrent l'un près de l'autre jusqu'à Angers.

Les autres gendarmes imitèrent le silence de leurs chefs, et c'est pourquoi, sans doute, cette étrange aventure, la dernière de toutes, est connue de très-peu de personnes.

Vers quatre ou cinq heures du soir, la voiture cellulaire s'arrêtait devant la prison d'Angers, et Rouget était inscrit sur les registres d'écrou.

Pendant ce temps, les braconniers qui avaient tenté l'enlèvement de Rouget se retrouvaient tous au carrefour de la Mort-au-Brac, où le père Poupard avait fixé le rendez-vous en cas d'échec.

Il était à peu près deux heures du soir : le soleil avait bu le brouillard, suivant l'expression angevine, et ses rayons perçaient l'épaisseur de la forêt.

Trompés par cette lumière et cette chaleur, les oiseaux croyaient au retour du printemps et chantaient comme ils chantaient au mois de mars.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Nos fonds publics sont ramenés : le 3 0/0 à 82.05, l'amortissable à 83.42, le 4 1/2 à 109.60.

L'action du Crédit Foncier est aussi bien tenue que possible; cette valeur de premier ordre est appelée à inscrire des cours beaucoup plus en rapport avec sa bonne situation.

La Banque de Paris se tient à 808.75. Sur la Banque d'Escompte la fermeté domine.

Les actions de la Société Générale ont un bon courant de demandes, indice d'une hausse prochaine.

L'Est algérien conserve ses cours précédents, l'épargne achète ces titres dont la plus-value n'est pas éloignée.

Grande solidité des Chemins Méridionaux au cours de 700 fr.

L'Italien se ressent de la faiblesse de nos fonds publics à 97.50. Il faut profiter de ce cours, car la reprise de ce fonds d'Etat ne peut tarder.

Le Suez subit un vif mouvement de recul à 2,062.50.

Les chemins de fer français s'inscrivent à leurs prix de la veille : le midi à 1,172, le Nord à 1,670, l'Orléans à 1,367.

Chronique militaire.

Nous lisons dans l'Union du Languedoc :

« On sait qu'en quittant la caserne après l'expiration de son temps de service, le soldat a le droit d'emporter avec lui des effets usés qui deviennent sa propriété, le jour où son âge (40 ans) le libère complètement de tout service militaire.

« On comprend que dans ces conditions l'Etat fasse servir à cet usage des effets défraîchis, mais cependant il est, ce nous semble, une certaine pudeur qui devrait primer même la nécessité la plus impérieuse.

« Or, on a remis aux soldats de notre garnison qui étaient ainsi libérés par anticipation des effets dans un état de malpropreté et de vétusté tel que la plupart de ces jeunes gens, honteux d'être vus ainsi sous un costume si dégoûtant, ont été obligés d'acheter chez des fripiers des effets assez convenables pour pouvoir traverser la ville et se rendre chez eux.

« Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'était par coquetterie et pour faire de la fantaisie; les effets remis à la caserne étaient si sales que les fripiers n'en ont pas même voulu et que nos soldats ont été obligés de les jeter sur les boulevards, où ils ont été mêlés le lendemain aux ordures de la ville que les tombeliers ramassent.

« Nous n'exagérons rien, et il nous sera bien permis dès lors de blâmer une économie qui transforme si indignement nos soldats jadis si brillants et si bien dans leur uniforme.

« M. le général Lewal, qui réforme tant de choses, ferait bien de songer à cet abus, afin de le faire disparaître.

« C'est une question de dignité et elle devrait primer, ce nous semble, bien d'autres raisons. »

Nos gouvernants cherchent donc toujours à avilir l'armée !

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4 — Rideau, 8 h. 1/4

GRAND CONCERT

OFFERT PAR

L'HARMONIE SAUMUROISE

A MM. les Souscripteurs

DIMANCHE 8 MARS

Avec le concours de

M. GOUBEAULT, violon solo de la Société artistique d'Angers, chef de musique de l'Harmonie Saumuroise,

M. MARTEL, violoncelliste d'Angers, Et d'Artistes et Amateurs de la Ville.

4^e PARTIE.

1. Fantaisie sur les Deux Foscari, par l'Harmonie Saumuroise..... VERDI.
2. Fantaisie sur Lucie, pour violoncelle, par M. Martel..... DOMIZETTI.
3. Morceau de chant, par M. D.....
4. Variations pour piston, par M. Goubeault..... ARBAN.
5. Fantaisie-Ballet, pour violon, par M. Goubeault..... BÉRIOT.

6. Les Généurs, chansonnette comique, par M. C.....

7. Bouquet de Fraises, grande valse, par l'Harmonie Saumuroise..... GILBERT.

Une quête sera faite, pendant cette valse, au profit des pauvres.

2^e PARTIE.

1. Scène d'Attila, solo de basse, par l'Harmonie Saumuroise..... VERDI.
2. Trio pour violoncelle, violon et piano..... ROSSINI.
3. Morceau de chant, par M. X.....
4. Berceuse, pour violoncelle, par M. Martel..... DIMIKLIA.
5. La Tarentelle, pour flûte, par M. C..... GENIN.
6. Airs styriens, pour violon, par M. Goubeault..... LÉONARD.
7. J'suis peureux, chansonnette comique, par M. X.....
8. Allegro militaire..... LEROUX.

MM. les Souscripteurs peuvent, dès aujourd'hui, munis de leurs cartes de souscription, retirer des places et loges chez M. COURANT, qui recevra également de nouvelles souscriptions.

EN LOCATION : Loge de MM. les Officiers, 2 fr.; Parterre, 1 fr.; Deuxième galerie, 50 centimes.

Le Chef de musique, GOUBEAULT.

FUREURS ET GRINCEMENTS DE DENTS

Les feuilles d'impôts pour l'année 1885 commencent à arriver chez les contribuables et, invariablement, ceux-ci constatent une aggravation plus ou moins forte de leurs charges.

Il est de ces choses auxquelles on ne s'habitue pas : les augmentations d'impôts sont du nombre et les victimes se demandent rageusement si le gouvernement ne pourrait pas apporter un peu plus de diversité dans ses manifestations de la prospérité opportuniste. (Indépendant.)

REFORME DES MANDATS-POSTE.

On étudie, en ce moment, un système nouveau pour les bons et mandats de poste.

Chacun connaît les ennuis et les désagréments qu'il faut éprouver pour envoyer ou pour toucher un mandat ou un bon de poste. Il faut faire queue aux guichets quelquefois pendant des heures avant de pouvoir verser ou recevoir son argent.

De plus, l'insertion de bons et mandats de poste dans les lettres est la cause unique, on peut le dire, de la disparition des lettres.

Les mandats non parvenus aux destinataires sont remboursés aux envoyeurs trois mois après leur émission. Mais s'ils ont été touchés indument, ce qui arrive souvent, l'administration décline toute responsabilité et ne paie pas.

Le système dont on s'occupe en ce moment est celui des mandats-cartes qui fonctionnent actuellement en Suisse, en Hollande, en Luxembourg. Le mandat-carte est payé à domicile par les facteurs. Ceux qui sont adressés poste restante sont seuls payés au bureau sur la vu de pièces d'identité sérieuses.

Avec ce mode d'emploi, les opérations de contrôle seraient promptes, faciles et efficaces. Les mandats n'étant payables que si ils sont adressés, leur détournement ne servirait à rien, leur faux paiement deviendrait impossible et les lettres ne contiendraient plus ni bon ni mandat ne disparaîtraient plus.

LE REVENANT DE SOULANGER.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Par ce temps de folie républicaine, le moindre fonctionnaire a la prétention de rendre tout obligatoire en faisant retentir bien haut le mot de liberté. Pour résumer les moyens les plus drôlatiques sont mis en œuvre. En voici une preuve.

A Soulangers existe un brancard libre sur lequel sont indistinctement portés au cimetièrre les défunts que l'on enterre avec les cérémonies religieuses. L'an dernier, le père du maire actuel étant mort, le fils voulut lui faire des obsèques purement civiles; il réclama le brancard libre, mais il éprouva un refus catégorique.

Outré de cet affront, le magistrat résolut d'en tirer une vengeance mémorable. Il réunit son conseil pour obtenir le vote d'un brancard laïque. Sept voix contre cinq allèrent l'inutilité de cette nouvelle dépense. M. le maire, furieux, fit alors fabriquer un corbillard à ses frais, et, afin de punir

son conseil et ses administrés, il prétendit le rendre obligatoire pour toutes les sépultures.

Cependant, au premier décès qui eut lieu, la famille osa recourir au brancard libre. A cette nouvelle, le maire vint à la maison du délinquant et menaça d'une poursuite devant les tribunaux! Dans une circonstance moins triste, M. Charpentier eût été reçu par un franc éclat de rire; il fut accueilli par un haussement d'épaules et un sourire de pitié. Aussi, quelques semaines après, le brancard libre était-il encore demandé pour une seconde sépulture.

Cette fois, M. le maire conçut le projet de prendre le délinquant en flagrant délit. Il alla se blottir... dans le cimetière et attendit à l'affût l'arrivée du convoi funèbre.

Bientôt les chants religieux arrivent aux oreilles de notre homme et les échos logubres s'approchant de plus en plus, M. Charpentier prépare son élan. Au moment où M. le curé, en tête, va franchir le seuil de la porte, le maire bondit de sa cachette sur l'honorable ecclésiastique et lui crie: « Au nom de la loi, je vous arrête! Votre nom? »

Il y eut un instant d'épouvante dans l'assistance. Plusieurs crurent de prime abord à l'apparition d'un revenant et se disposaient à fuir lorsqu'ils reconnurent M. Charpentier.

— Monsieur le maire, vous savez bien mon nom, répondit M. le curé, et je m'étonne que vous veniez m'arrêter dans l'exercice de mes fonctions et à propos de l'exercice de mes fonctions.

Surpris de cette réponse calme et digne comme de l'attitude de l'assistance, le revenant disparut pénétré et confus et la cérémonie funèbre ne fut pas troublée davantage.

Quoi qu'il en soit, M. le maire peut s'estimer heureux d'avoir affaire à un curé d'aussi bonne composition; car cet acte imbecile commis en pareille circonstance mériterait bien d'être dénoncé aux tribunaux.

Mais les habitants de Soulanges veulent laisser leur maire jouer de son reste et achever d'inspirer le dégoût de la République dans la commune.

Soulement, depuis l'aventure du cimetière, ils ne l'appellent plus que le revenant.

Le crime de Charrais.

TENTATIVE DE SUICIDE DU SECOND GENDRE DE LA VICTIME.

Voici les détails publiés par le *Journal de la Vienne*:

Un nouveau drame, qui a eu lieu mardi dans le canton de Neuville, va peut-être faire la lumière sur le crime de Charrais.

Mardi matin, le mécanicien du train qui part de Poitiers à 5 h. 50 pour Saumur, aperçut, entre les stations de la Villemalnommée et de Noiron, au passage à niveau n° 89, et à environ 500 mètres de cette première station, un homme qui paraissait

attendre, sur la voie, que le train le tamponnât.

Il siffla aussitôt aux freins et renversa la vapeur, mais il ne put arrêter le train, qui renversa l'individu. Cent mètres plus loin le train fut arrêté et les agents de la compagnie étant retournés à l'endroit où l'accident s'était produit, trouvèrent, étendu sur la voie, le nommé Pichard, âgé d'une quarantaine d'années, habitant Etables, commune de Charrais, et gendre de la veuve Pineau, assassinée dans la nuit du 22 au 23 février.

Par un hasard vraiment miraculeux, cet homme n'était pas mort. Dix mètres environ avant que le train arrivât sur lui, Pichard s'était laissé tomber la face contre terre en tournant le dos au train, et le conducteur l'avait atteint à la tête, lui enlevant tout le cuir chevelu, sans cependant fracturer le crâne. Il avait de plus une assez forte écorchure au mollet, mais aucun membre cassé.

Le chef de train a fait mettre Pichard dans un compartiment et l'a conduit à la gare de Mirebeau, où un médecin, aussitôt appelé, lui a donné les premiers soins. S'il n'a pas de lésions internes, il sera vite remis.

A l'endroit où Pichard s'est jeté sous le train, il y a du sang sur la voie et on a retrouvé les sabots en bois, qu'il portait, complètement brisés.

Dans son premier interrogatoire, il a déclaré qu'il avait voulu se tuer pour échapper aux tourments que lui causait l'assassinat de sa belle-mère. A chaque instant les gendarmes venaient chez lui prendre des renseignements, et, dimanche dernier, il avait été interrogé par le parquet.

Quant à la fille de la veuve Pineau, femme de Pichard, elle n'ignorait sans doute pas la résolution qu'avait son mari de se donner la mort, car elle était à sa recherche depuis le matin à cinq heures.

Marit est toujours au secret et on assure que l'instruction aurait relevé contre lui des charges accablantes.

La gendarmerie continue son enquête dans toutes les communes du canton de Neuville.

La justice s'est transportée mardi à Mirebeau, et à la suite de l'interrogatoire qu'il a subi, Pichard a été ramené à Poitiers en voiture et écroué à la prison.

On dit qu'à la suite de tous ces événements, la femme Pichard est devenue subitement folle.

LE CRIME DE BOULAY

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* d'hier:

« Nous avons appris ce matin qu'un crime venait d'être commis au Boulay, commune située près de Châteaurenault.

Renseignements pris, il s'agit d'une tentative d'assassinat exercée par un meurtrier qui s'est servi d'un revolver à six coups.

On nous dit que la victime qui a été de suite transportée à l'hôpital a reçu dans la gorge et le visage quatre balles calibre 7.

MM. Bartonne et de Marson traversèrent ainsi tout le bourg.

Ils allaient déboucher dans la campagne, lorsqu'un jeune forgeron vint se placer devant M. Bartonne qui, tout essouffé, semblait ne pouvoir aller plus loin.

— Arrêtez M. de Marson, dit-il au jeune homme, d'une voix étranglée par la peur et à peine intelligible; il est fou!... il veut me tuer!...

En prononçant ces mots, il tomba la face contre terre.

Ah! je te tiens, Bartonne! dit M. de Marson qui arrivait au même instant; bon gré mal gré tu visiteras mon musée! J'ai surtout un pot romain que je veux te montrer et sur lequel je voudrais avoir ton avis.

Et il riait d'un rire convulsif.

Cependant M. Bartonne restait immobile. Lorsqu'on voulut le relever, on reconnut qu'il était mort. Il avait succombé par suite de la rupture d'un anévrisme.

Au milieu du tumulte causé par cet événement, M. de Marson, incapable de comprendre ce qui venait de se passer, continuait de rire et persistait à vouloir entraîner le malheureux Bartonne. Deux hommes le prirent par le bras et l'emmenèrent chez lui. Il ne fit aucune résistance.

Nous renonçons à peindre la douleur de M^{me} de Marson lorsqu'elle se trouva en présence de son

Malgré ses affreuses blessures, les médecins espèrent encore le sauver.

Hier, M. Maurice, procureur de la République, jusqu'à nouvel ordre, prévenu par dépêche, s'est rendu sur les lieux du crime.

Une enquête est ouverte.

RENSEIGNEMENTS UTILES.

Un de nos abonnés nous prie de lui fournir les renseignements suivants:

1° Un facteur rural a-t-il le droit de dire au destinataire d'une lettre non affranchie: veuillez mentionner votre refus au verso de la lettre et y apposer votre signature?

Réponse. — Oui, l'administration; dans l'intérêt même des particuliers, recommander aux facteurs de demander que le destinataire mentionne son refus. Maintenant, libre à ce dernier de se refuser à remplir cette formalité, et, dans ce cas, la mention est inscrite par le facteur.

2° Un facteur est-il obligé de porter un journal au domicile de l'abonné?

Réponse. — Oui, tout objet de correspondance, quel qu'il soit, doit être déposé par le facteur même au domicile des destinataires.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Conserves alimentaires: Petits Pois, la boîte de 4 litre, 95 c.; 1/2 litre, 60 c.; — Petits Pois très-fins, 4 fr. 65 et 90 c.; — Haricots verts, 95 c. et 60 c.; — Haricots verts très-fins, 4 fr. 50 et 80 c.; — Haricots flageolets extra-fins, 4 fr. 80 et 95 c. la boîte pour 6 et 3 personnes.

Faits divers.

CONSEQUENCES DE LA DÉBAUCHE.

Deux jeunes gens de Vence (Alpes-Maritimes), les nommés Michel et Lantery, âgés de quinze à dix-huit ans, jouaient aux cartes en faisant de nombreuses libations. Tout-à-coup, Lantery dit à son camarade:

— Je voudrais bien quitter la vie. Tue moi. Je vais écrire que c'est moi qui t'ai commandé de me donner la mort.

Cela dit, il griffonna sur un morceau de papier sa volonté d'être tué par Michel; ce dernier, aussi ivre sans doute que son ami, s'empara d'un fusil chargé à plomb et fit feu, à quatre mètres de distance, sur Lantery, au signal donné par celui-ci.

Au bruit de la détonation, on accourut et l'on releva Lantery la tête ensanglantée: le malheureux avait reçu la charge dans le front et les yeux.

Un médecin, appelé en toute hâte, constata que les blessures n'étaient pas mortelles; la vue de Lantery est seule compromise, perdue même à jamais.

Un émile de Gargantua, à Paris: Un ouvrier, le nommé Carré, connu par ses camarades pour posséder un appétit

plus que féroce, a été convié l'autre soir à manger tout ce qu'il voudrait.

Cet homme a absorbé le contenu d'une soupière, une pièce de bœuf de six livres, quinze boudins, vingt saucisses, un plat de lentilles, un de pois cassés, une livre de fromage et huit livres de pain. Il a arrosé le tout de douze litres de vin!!!

Les pâles couleurs, affection si répandue chez les jeunes filles au moment de leur formation, sont combattues efficacement par l'emploi régulier du FER BRAVAIS. Pour être certain que le FER BRAVAIS sort bien du laboratoire de l'inventeur et éviter toute substitution de produit similaire, nous recommandons d'exiger sur l'étiquette de chaque flacon la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements: FRANCE. . . . Un an, 2 fr. Un numéro: 10 cent.

SOMMAIRE DU N° DE MARS. — Dictées populaires. Calendrier. Pronostics du temps pour le mois de mars. Les travaux à faire en mars. Les privilèges du mois de mars. Les merles de Nicolle. Le malheur apprend à connaître ses vrais amis. Le grand prédicateur de Paris: le P. Monsabré. Le meilleur des passe-partout. A quoi tient la bonne humeur? On dit. Le petit Médor. Deux quéteurs. Le rocher et le petit caillou. Le patron du travail. Tempérance et Carême. Duel à la réclame. Vitesse d'un pigeon voyageur. Cent ans soldat. Le médecin de la famille (deux articles). Recettes pour tous.

ILLUSTRATION. — Un portrait: Le P. Monsabré. Huit gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel ALCYONI, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

LETRE TOPIQUE D'UN PHARMACIEN. — Monsieur Fanyau. Vous pouvez être persuadé que je recommanderai vos spécialités de tout mon pouvoir. J'ai pris deux bouteilles de votre Tisane Américaine des Shakers, et me suis complètement guéri d'une obstruction bilieuse dont j'avais grandement souffert pendant des mois entiers. De plus, je connais plusieurs personnes d'ici, d'honorabilité indiscutable, que je puis vous citer, si vous le désirez, et qui m'ont parlé très-avantageusement de la Tisane. Vous pouvez user, comme il vous plaira, de ce témoignage donné en toute sincérité. Recevez, etc. Alphonse Beguy, pharmacien à Saint-Georges d'Espérance (Isère), 23 mars 1884. Prix: 4 fr. 50 la bouteille. La brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies, ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ANTIQUAIRE DE FONTEVRAULT

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

V.

LES DEUX ARCHEOLOGUES.

(Suite et fin.)

M. Bartonne se débattit vivement. Mais il avait affaire à un homme plus vigoureux que lui. Il ne parvint à lui échapper que grâce à l'état de vétusté de son vêtement, dont le collet, en se déchirant, resta aux mains de son adversaire.

Ne pouvant rentrer chez lui parce que M. de Marson lui barrait le passage, il se mit à fuir à toutes jambes dans la rue, en criant: « A l'assassin! »

M. de Marson courut aussitôt après lui, en poussant les cris: « Arrêtez Bartonne! Arrêtez Bartonne! »

En un clin d'œil tous les habitants sortirent de leurs maisons, étonnés de l'étrange spectacle donné par des hommes tous deux connus dans la commune pour des gens honorables et paisibles. Ils ne savaient s'ils devaient intervenir.

mari, dont l'état mental était tellement bouleversé qu'il ne le reconnut pas.

Elle le plaça dans une maison de santé, à Saumur, et resta près de lui.

Peu à peu les soins d'un célèbre médecin de cette ville améliorèrent la situation de M. de Marson, si bien qu'au bout de six mois, le docteur put faire espérer que la raison reviendrait complètement.

Ce résultat fut en effet atteint. Le traitement dura plus de trois années, après lesquelles les deux époux quittèrent Saumur. Suivant les conseils du médecin, ils ne retournèrent pas à Fontevault. Ils vendirent leur propriété et allèrent s'établir à la Rocheposay, charmante petite ville du département de la Vienne, située sur les bords pittoresques de la Creuse, bien connue de tous les voyageurs qui aiment les beaux et frais paysages.

Chose étrange et qui montre jusqu'où peuvent aller les bizarreries de l'organisation du cerveau humain, M. de Marson, alors qu'il était cependant entièrement rétabli, n'avait gardé aucun souvenir de son séjour à Fontevault, de ses études d'antiquaire et de la mystification qui avait déterminé sa folie. Le nom même de Bartonne s'était effacé de sa mémoire.

Un jour, pendant un voyage qu'il avait fait à Poitiers, avec sa femme, il visitait le musée de cette ville, qui passe pour être un des plus beaux de la province.

— Quelle jolie collection! dit-il à M^{me} de Marson, en s'arrêtant devant les poteries anciennes. Regarde donc, Elise, n'est-ce pas magnifique! Si j'avais été suffisamment riche, mon plus grand bonheur eût été de former un petit musée. L'étude des antiquités m'intéresserait très-vivement.

M^{me} de Marson frémit. Un cruel souvenir et une appréhension douloureuse lui déchirèrent le cœur. Elle entraîna rapidement son mari hors du musée, en se reprochant d'avoir consenti à le laisser entrer dans cet établissement.

Mais sa crainte de voir un retour de l'aliénation mentale se dissipa bientôt. M. de Marson ne parla plus d'antiquités.

Son esprit ayant besoin d'activité et de distraction, il s'occupa de littérature, et, vers 1841, il publia, sous le pseudonyme de Jean d'Erolles, un roman intitulé *la Sorcière d'Yzeures*, et qui eut beaucoup de succès.

FIN.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 5 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Jules Massenet.

M. Jules MASSENET dirigera l'exécution de son œuvre.

Trois décors nouveaux, peints par M. Allain.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le dimanche 12 avril 1885, à midi et demi,

Etude dudit M^e Pinault :

- 1^e Une MAISON, sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 14, comprenant rez-de-chaussée, deux étages, cour et dépendances ;
 - 2^e Une MAISON, sise à Saumur, rue de la Marmaillette, n° 19, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, cour, jardin, remise et écurie ;
 - 3^e Et 5 ares 50 centiares de TERRE, aux Gruches, commune de Dampierre, exploités par M. GÉVRAU.
- S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (216)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE LA VARENNE

Commune de Braïn-sur-Allonnes, près Saumur, à 5 kilomètres du chemin de fer d'Orléans, comprenant :

Un joli Castel avec dépendances et jardin, et une Ferme y attenant consistant en bâtiments, terres et prés.

Le tout contenant 7 hectares et traversé par le Thouet, cours d'eau très-poissonneux.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e PINAULT.

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

LA BELLE TERRE D'ANGLIERS

Près LOUDUN (Vienne)

Appartenant à M. le Prince de la Tour d'Auvergne.

1^{er} Lot. — Château moderne, en parfait état, parc entouré de murs, jardin et avenue..... 37 hectares

2^e Lot. — Bois taillis et futaies à l'entrée de la forêt de Scévilles, réputée par ses chasses à courre..... 172 hectares

3^e Lot. — Les fermes du Clouidi et de la Chalopinière..... 79 hectares

S'adresser à M. GOGUET, expert à Niort (Deux-Sèvres), et à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun.

Etude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère dudit M^e BELDENT,

Le dimanche 15 mars 1885, à 1 heure de l'après-midi,

La NUE-PROPRIÉTÉ d'un **Titre de Rente** sur l'ÉTAT de 1,100 fr., trois pour cent, n° 321.133, série G, dépendant de la faillite de M. Louis-Désiré Milsonneau, ancien négociant à Saumur, et dont l'usufruit repose sur une tête âgée de 66 ans.

Mise à prix : 10,000 fr. outre les charges.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M. DOUSSAIN, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 10, syndic de la faillite de M. Milsonneau ;
- 2^o A M^e BELDENT, notaire, dépositaire du cahier des charges. (211)

A CÉDER

Pour entrer de suite en jouissance,

UN FONDS

De Coiffeur-Parfumeur Parfaitement achalandé,

Et occupant la meilleure situation de la ville.

Chiffre d'affaires justifié de 1884, 32,500 fr.

Seize années de bail à courir.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Decard, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (189)

REMBOURSEMENT en espèces des valeurs dépréciées par le syndicat de l'Union Orléanaise.

Emissions de la Banque de Prêts à l'Industrie, Crédit général Français, etc., etc.

S'adresser, pour le département de Maine-et-Loire, à M. RENARD, ancien notaire, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur. (180)

A VENDRE UNE CHÈVRE

Âgée de 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonnée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCHÉPORT, carrossier. (125)

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

MERCERIE, BONNETERIE, CHAUSSURES

En gros.

On demande un Voyageur connaissant les départements de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres.

Références sérieuses.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (213)

DEMOISELLE musicienne connaissant la comptabilité commerciale désire trouver une position soit dans une famille ou comme comptable ou caissière. Donnera bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne apprêteuse pour les Modes. (171)

UN HOMME sérieux et de confiance demande du travail, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE place de comptable pour quelques heures ou pour la journée entière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars, un bon Jardinier pouvant s'occuper de fleurs et légumes.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

Une importante Compagnie d'assurances sur la Vie humaine et contre les Accidents demande des hommes honorables et actifs qui désiraient s'occuper de ces opérations.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

ON DEMANDE des chevaux à mettre au vert, au mois ou à l'année.

S'adresser à M. Alphonse LEROUX, rue Beaurepaire, ou à M. RAIMBAULT, maréchal, rue de la Fidélité. (219)

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (127)

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur.

L'Agence de la Société Générale, 19, rue du Marché-Noir, Saumur, délivre, sans frais, les Obligations 3 O/O de la Compagnie des Chemins de fer

EST ALGÉRIEN

au porteur ou nominatives. (190)

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOUBAU

On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

- Edition mensuelle, sans annonces gravures..... 6 fr.
 - La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.
 - Edition bi-mensuelle, sans annonces gravures..... 10 fr.
 - La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 18 fr.
- Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberoirs, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MARS 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
2 1/2 %	82 20	81 67	Est	792 52	792 50	Obligations.			Gaz parisien	522	520
3 % amortissable	83 25	83 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1262 50	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	516	Est	373	373 75
3 % (nouveau)			Midi	1165	1167 50	— 1865, 4 %	523	528	Midi	380 50	381
4 1/2 %	107 45	107 30	Nord	1670	1662 50	— 1869, 3 %	405	405 50	Nord	386	386
1 1/2 % (nouveau)	109 95	109 35	Orléans	1367 50	1367	— 1871, 3 %	398 25	398	Orléans	382	382
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	863 75	866 25	— 1875, 4 %	519 50	519 50	Ouest	379	379
Banque de France	5150	5140	Compagnie parisienne du Gaz	1615	1610	— 1876, 4 %	519 50	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	380	380
Société Générale	477 50	476 25	Canal de Suez	2092 50	2095	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	388 75	381
Comptoir d'escompte	985	990	C. gén. Transatlantique	488 75	485	Obligations communales 1879	463	463	Canal de Suez	550	583
Crédit Lyonnais	557 50	555				Obligat. foncières 1879 3 %	457 75	458			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1362 50	1370				Obligat. foncières 1883 3 %	367	366 50			
Crédit mobilier	285	287 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir,
3 — 32 — express.
7 — 15 — omnibus.
10 — 36 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — omnibus.
9 — 37 — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 40
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé-Varrains	7 12	10 28	2 16	5 28	8 54	
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 33	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 21	2 11	4 41	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 39	2 19	4 49	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 52	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 19	1 27	4 37	8 07
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50
Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28
Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57
Mirebeau	9 27	3 54	11 9	Arçay	7 50	2 52
Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 30
Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31